



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MENTON

PORTER A CONNAISSANCE

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE

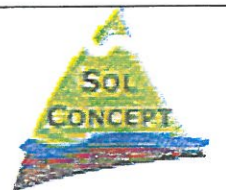
15 SEP. 2014

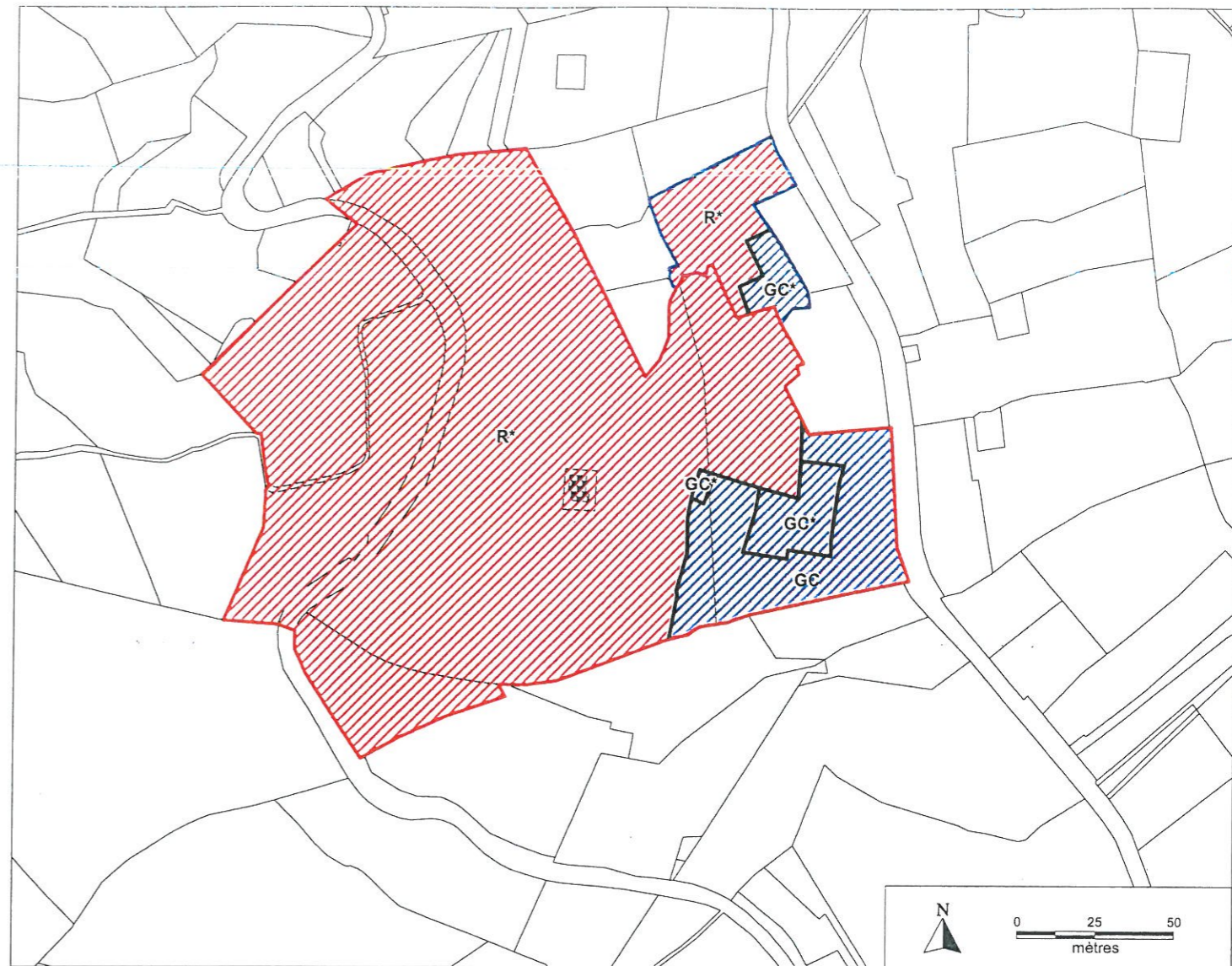
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

SERVICE EAU RISQUES





Etude SOL CONCEPT n°6529

**Propriétés de MM. NEHL
et M. OLIVIER
Menton (06)**

Carte de zonage réglementaire

1/2 000°

Légende :

Nature de l'aléa :

G : Glissement C : Coulée

Zones réglementées

R* Zone rouge inconstructible
Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa
autre que la chute de bloc ou de pierres

GC* Zone bleue constructible sous conditions
Zone d'aléa limité de niveau important soumise
à des mesures de prévention

GC Zone bleue constructible sous conditions
Zone d'aléa limité de niveau moyen soumise
à des mesures de prévention

sources : scan 25 IGN & DDTM 06

 propriété de MM. NEHL  propriété de M. OLIVIER